

ce faire, qu'il aurait été plus à propos de se réserver le choix de payer en bons portant certain intérêt. Nous avons à réaliser une forte somme d'argent; \$10,000,000, au moins sont demandées sur le compte du capital dans le budget pour l'année prochaine. Une forte somme aussi devient due en Angleterre, et il me semble que nous nous exposons à de graves embarras en stipulant de payer absolument en argent la somme de \$15,000,000. A mon avis il aurait été plus prudent de s'être réservé, dans tous les cas, l'option soit de donner des bons à un taux fixe soit de payer en argent, suivant que cela eût paru plus convenable.

**M. TILLEY :** Il existe quelque difficulté à donner des bons à des individus, car le gouvernement pourrait se présenter sur le marché monétaire au même moment. Ce serait peut-être un désavantage pour nous si la compagnie du Grand-Tronc avait \$15,000,000 de bons à placer en même temps que le gouvernement chercherait à négocier des effets.

Le bill est lu une deuxième et troisième fois, et passé.

#### SUBSIDES.—CONCOURS.

Les résolutions 294 à 296, rapportées du comité des subsides (12 mai), sont lues une première et deuxième fois et adoptées.

#### VOIES ET MOYENS.

La Chambre se forme en comité des subsides.

(En Comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées, et il est ordonné de les rapporter :

" 1. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1879, la somme de \$1,003,370.24 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

" 2. *Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1880, la somme de \$23,612,455.31 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada."

La Chambre reprend sa séance.

Les résolutions sont rapportées.

**M. TILLEY :** Je propose que la Chambre concoure dans ces résolutions.

**M. CARTWRIGHT.**

**M. MACKENZIE :** Nous n'avons pas encore reçu d'informations au sujet de l'affaire Letellier. Je parle par égard pour l'honorable député d'Hochelaga (M. Desjardins) et l'honorable député de Bagot (M. Mousseau), qui sont ni l'un ni l'autre à leurs sièges. Mais je ne puis laisser passer cette occasion sans demander ces renseignements en leur absence.

**M. HOLTON :** Je suppose que le très honorable monsieur prendra des mesures pour que cette question soit prise en considération lors de la deuxième lecture du bill des subsides, demain, car l'on a promis à la Chambre qu'elle aurait l'occasion de discuter cette affaire. Le parlement ne peut convenablement s'ajourner avant que le gouvernement ne lui ait communiqué tous les renseignements qu'il a en sa possession.

**M. TUPPER :** Il faut que les choses aient atteint une certain degré de maturité avant d'être soumises au parlement. Un vétéran parlementaire comme mon honorable ami de Chateauguay montrerait beaucoup d'indifférence pour les formalités et la procédure s'il insistait pour qu'une question de cette nature fut soumise au parlement avant qu'elle n'ait atteint son entier développement.

**M. HOLTON :** Le gouvernement a lui-même annoncé au parlement qu'un membre marquant de l'administration était parti en mission de la plus haute gravité, près la cour de St. James. Ce monsieur est maintenant en mer, et, dans une affaire si importante, le gouvernement pourrait faire siéger le parlement jusqu'à son retour, qu'on nous assure être très prochain. Dans tous les cas, la Chambre a le droit d'obtenir tous les renseignements que le gouvernement peut donner sur le sujet.

**M. MILLS :** La pratique a toujours été en Angleterre—de fait c'est de là que vient l'autorité des Communes—d'entendre et de redresser les griefs en même temps que les subsides sont demandés, comme une condition à laquelle ces subsides seront obtenus.

L'honorable chef du gouvernement a informé la Chambre que Son Excellence n'avait pas jugé à propos d'accepter leur avis, et qu'elle avait déferé cette affaire